

Nos enfants ont-ils besoin de cours philosophiques ou de philosophie ?

La question de la suppression des cours dits « philosophiques » au profit d'un cours commun à tous les élèves, où seraient abordées la citoyenneté, la philosophie, l'histoire des religions et de l'humanisme contemporain, etc. revient au devant de l'actualité ces dernières semaines.

En Belgique francophone, on a coutume de nommer « cours philosophiques » les cours de morale non confessionnelle et de religion, ce qui est à mes yeux une imposture. En effet, ces cours n'ont la plupart du temps rien de philosophique, et c'est en soi révélateur d'une maladie de notre siècle (et du précédent) que de confondre ainsi l'exercice de la pensée rationnelle (la philosophie) avec un système organisé de croyances et de pratiques (la religion).

Un petit détour par l'histoire s'impose ici. A la création de la Belgique, le cours de religion – catholique, cela va de soi – était obligatoire pour tous les élèves. L'idée qui dominait alors était que nulle morale n'était possible sans religion, et que si l'on voulait que nos enfants développent une morale, il fallait nécessairement leur enseigner des préceptes religieux. Cette hégémonie de la religion catholique dans le paysage scolaire belge fut progressivement battue en brèche d'une part par les tenants d'une autre religion, de l'autre par les athées, libres penseurs et autres bouffeurs de curés. Ces derniers estimèrent à juste titre qu'une morale non religieuse était parfaitement possible et que le rôle de l'enseignement officiel ne pouvait être d'imposer à tous une morale catholique, et encore moins le catéchisme y afférant.

C'est ainsi que, après deux guerres scolaires, on en arriva, en 1958, à l'instauration obligatoire, dans toutes les écoles officielles, de cours de

religion et de morale non confessionnelle.

Ces cours n'ont donc rien de « philosophique » à l'origine : leur instauration a pour but de délivrer aux élèves une formation religieuse et morale correspondant à la famille convictionnelle de leurs parents, et aucunement d'enseigner les subtilités de la pensée philosophique issue de la tradition catholique, islamique ou athée. Le programme de morale non confessionnelle a progressivement fait une part de plus en plus belle à la philosophie, et certains enseignants de religion choisissent de faire la même démarche, mais il reste parfaitement possible de sortir de l'enseignement secondaire en n'ayant aucune idée ni de la pensée des grands philosophes, ni même de ce qu'est la démarche philosophique.

Et je constate chaque année la méconnaissance totale de nombreux étudiants de première année de l'enseignement supérieur en matière de philosophie, mais aussi leur incapacité fréquente à aborder les religions comme des faits pouvant être étudiés de manière objective et distanciée.

Or, à l'heure où les discours sur le « vivre ensemble » se multiplient, il serait grand temps de se poser la question de savoir comment l'école peut contribuer à ce véritable défi de nos démocraties modernes, et ce sans éviter la question qui fâche, à savoir celle du rôle potentiel que jouent les cours « philosophiques », que ce soit de manière positive ou négative, dans ce vivre ensemble.

Comment, en effet, espérer fonder une société sur un socle commun de valeurs si ces valeurs ne sont pensées nulle part ? Je dis bien « pensées », et non « enseignées », et j'ajoute immédiatement ceci : que la pensée s'enrichit de la confrontation, et s'appauvrit du ronronnement. Or, la structure actuelle de l'enseignement est fondée sur le cloisonnement : dès qu'il s'agit d'aborder les questions qui fâchent – le sens de la vie, Dieu, la mort, la

sexualité, la liberté,... - on rassemble les élèves en chapelles convictionnelles, dans lesquelles il y a fort à parier qu'ils vont dès lors se conforter mutuellement dans leurs représentations initiales et les renforcer, plutôt que de les mettre en question.

A cela s'ajoute que ce système hérité du passé est désormais impuissant à refléter toute la diversité de notre société : d'abord parce qu'il y a bien plus que six familles convictionnelles en Belgique, mais aussi et peut-être surtout parce qu'on ne peut à la fois encourager le métissage et prétendre étiqueter les enfants dès leur plus jeune âge : dans quel cours devra être inscrit l'enfant d'une musulmane et d'un athée ? Celui d'une protestante et d'un juif ? N'y a-t-il pas une violence symbolique, une assignation identitaire inacceptable dans le fait de sommer ces parents de choisir, alors qu'eux-mêmes souhaitent peut-être lui donner le temps, plus tard, de se faire seul une opinion en cette matière sensible ? N'est-ce pas d'ailleurs contraire au respect de la vie privée que d'imposer ainsi à tout parent d'inscrire son enfant, par le biais de l'école officielle – un comble ! – dans une famille convictionnelle ?

Oui, il faut le dire : l'école officielle est le seul lieu, aujourd'hui, où l'on impose une déclaration d'appartenance convictionnelle, par le biais de l'inscription à un cours dit « philosophique ». Les projets de réforme du financement des cultes par le biais d'un impôt dédicacé soulèvent à juste titre les protestations indignées des défenseurs du caractère privé des convictions religieuses... Mais peu de voix s'élèvent pour dénoncer pareillement l'immixtion de l'école officielle dans la vie privée, par le biais de l'obligation de suivre un cours philosophique.

Ainsi, le cuisinier et chroniqueur radio Carlo de Pascale a-t-il récemment saisi le Conseil d'Etat pour obtenir une dispense de fréquentation de cours « philosophiques » pour sa fille, comme c'est d'ailleurs déjà tout-à-fait

admis en Flandre. Et le Conseil d'Etat a décidé de suivre les parents et renvoyé la question à la Cour constitutionnelle, qui devra déterminer si le cours de morale non confessionnelle est suffisamment neutre pour pouvoir accueillir tous les enfants...

Plus fondamentalement encore, il serait grand temps de s'interroger sur le rôle de l'école officielle, concernant les convictions des uns et des autres : doit-elle, au nom de la tolérance et du respect de la diversité, enseigner des corpus convictionnels conçus comme des vérités de foi, ou au contraire tenter de les transcender en permettant l'élaboration d'un monde commun ?

Personnellement, je suis convaincue que ce dont nous avons un besoin urgent, c'est d'une laïcisation de l'Etat, et au premier chef de l'enseignement.

Remplaçons donc les cours de religion et de morale par un cours de philosophie, de citoyenneté et d'étude des religions. Les religions n'ont que faire à l'école, si ce n'est en tant que fait culturel à étudier comme tel. Le catéchisme, l'enseignement du dogme, devrait être réservé à la sphère familiale. Nos enfants ont un besoin urgent d'apprendre à penser. Rationnellement. Librement. Ce qui ne veut pas dire « comme ils veulent », mais par un travail laborieux, douloureux parfois, mais jouissif in fine, d'émancipation des idées reçues, des dogmes, des préjugés. Un travail qui ne peut se faire entre-soi, au sein d'un cours de religion ou de morale, mais en allant à la rencontre de l'autre, en échangeant, en se confrontant, en se heurtant à d'autres manières de voir, de penser, de juger.

Apprendre à penser, donc. Oserais-je dire que c'est, en gros, la mission que se fixe d'ores et déjà le cours de morale non confessionnelle ? Car ce cours,

pour engagé qu'il est, ne s'est jamais donné pour mission d'apprendre aux élèves l'inexistence de Dieu, la stupidité des religions ou le fléau de la croyance. Non, il se limite – et c'est déjà extraordinairement ambitieux ! - à encourager les élèves à pratiquer une méthode appelée le libre examen. Loin de tout endoctrinement, qu'il soit religieux ou athée, cette méthode consiste à inviter les élèves à penser par eux-mêmes, librement, en usant de leur raison. En aucun cas le cours de morale ne prétend dire aux élèves *quoi* penser. Tout au plus tente-t-il de leur enseigner *comment* penser. Et j'avoue avoir le plus grand mal à saisir pourquoi une si belle méthode, qui constitue le fondement même de la démarche scientifique et de l'activité philosophique – je pense ici à Descartes ou Poincaré -, ne pourrait être enseignée qu'à de petits athées, au prétexte qu'elle serait trop engagée. A quand donc l'instauration d'un cours commun à tous les élèves en remplacement des cours de morale et de religion ?

Et concrètement ?

Oui mais comment faire, me dira-t-on ? La Constitution et le Pacte scolaire ne bétonnent-ils pas le système actuel, empêchant toute réforme de fond ? Commençons par distinguer le Pacte scolaire et la Constitution.

Le Pacte scolaire précise à son article 8 que:

« Dans les établissements officiels d'enseignement primaire et secondaire de plein exercice, l'horaire hebdomadaire comprend au moins deux heures de religion et deux heures de morale ».

L'article 24 de la Constitution traduit cette obligation de la manière suivante :

« Les écoles organisées par les pouvoirs publics offrent, jusqu'à la fin de

l'année scolaire, le choix entre l'enseignement d'une des religions reconnues et celui de la morale non confessionnelle ».

Une rapide comparaison permet d'ores et déjà de formuler les remarques suivantes :

Premièrement : seul le Pacte scolaire fixe un nombre d'heures hebdomadaires. La Constitution ne mentionne rien de tel. Or, le Pacte scolaire, malgré sa charge symbolique évidente, n'est jamais qu'une loi, plus facile à modifier que la Constitution. Il devrait donc être possible, sans toucher à la Constitution, de diminuer le volume horaire hebdomadaire des cours de morale et de religion – voire de les rendre facultatifs, j'y reviendrai - afin de permettre l'instauration d'un cours commun.

Deuxièmement : La Constitution parle de « cultes reconnus ». Ceux-ci sont aujourd'hui au nombre de 8: religion catholique (1802), protestante (1802), israélite (1808), anglicane (1870), islamique (1974) et orthodoxe (1985), ainsi que la laïcité organisée (1993) et tout récemment le bouddhisme (en tant que philosophie non confessionnelle). Rien ne permet de supposer que nous en resterons là, toute communauté convictionnelle implantée en Belgique ayant la possibilité de demander et d'obtenir sa reconnaissance. Ce qui pose la question de la viabilité du système.

Troisièmement : (Et c'est de loin le point le plus important) : la Constitution parle d' « offrir le choix », non de l'imposer.

En avril 2011 déjà, le CEDEP (Centre d'étude et de défense de l'école publique) s'était prononcé dans un communiqué en faveur de (je cite) « *la suppression du caractère obligatoire des cours dits « philosophiques », et d'un renforcement de la formation citoyenne, destinée à tous les élèves, qui se fonde sur une approche philosophique et sur une connaissance historique des religions et des mouvements de pensée non confessionnels permettant aux élèves d'exercer librement leur esprit critique ».*

Faisant écho à cette revendication, en mars 2013, la commission « Education » du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a entendu trois professeurs de droit constitutionnel, MM. Behrendt (ULg), Dumont (St Louis) et Uyttendaele (ULB), à propos de la proposition de Richard Miller.

L'idée de ce dernier était en effet d'instaurer, en 5^e et 6^e secondaire, un cours de philosophie, de citoyenneté et d'histoire culturelle des religions. Lors de leur audition, les trois constitutionnalistes susnommés ont estimé que le prescrit constitutionnel n'imposait pas aux élèves de suivre les cours « philosophiques », mais seulement aux établissements scolaires de les organiser. Autrement dit : ils peuvent parfaitement être rendus facultatifs, ce qui ouvre un boulevard au projet d'introduction de cours de philosophie à l'école.

Un avis qui n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd : en effet, l'accord de gouvernement de la FWB signé cet été prévoit la mise en place, au cours de cette législature (2014-2018 donc) d'un cours commun d'éducation à la citoyenneté, à raison d'une heure hebdomadaire. Idéalement, il devrait être neutre budgétairement, garantir l'emploi des enseignants de cours « philosophiques » actuellement en fonction et être proposé dès le 1^{er} degré du primaire et jusqu'au 3^e degré du secondaire, où il s'appuiera sur la démarche philosophique.